



Lettre Ouverte

**Madame Anne BROCHES
DRH LCL
Immeuble Rhône
10 Place Oscar NIEMEYER
94800 Villejuif**

Objet : Doublement de la taxe « complémentaire santé »

Paris, le 22 septembre 2011.

Madame le Directeur,

Le parlement a adopté le 8 septembre dernier le doublement de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance s'appliquant aux contrats de complémentaire santé solidaires et responsables. **Ainsi, dès le 1er octobre 2011, cette taxe passera de 3,5% à 7%.**

Si Humanis décide de répercuter cette taxation supplémentaire sur les cotisations ou sur le niveau des prestations, sauf à ce que l'employeur la prenne à sa charge, les salariés de LCL subiront, contraints et forcés, cette hausse, étant otages de la complémentaire santé obligatoire. Si nous étions restés dans un cadre à adhésion facultative, les salariés auraient pu faire jouer la concurrence.

Aussi, comme fortement préconisé par Nora Berra, secrétaire d'Etat à la santé, **FO LCL vous demande d'user de votre position de signataire du contrat auprès d'Humanis pour que l'assureur assume seul l'augmentation du taux de taxation.**

Si malgré tout, Humanis décidait de répercuter cette hausse de taxation, **FO LCL** demande que la Direction prenne donc **à sa charge** ces 3,5% supplémentaires.

Nous vous rappelons que nous sommes toujours dans l'attente d'un avenant à l'accord « complémentaire santé obligatoire » qui corrigerait les défauts de l'accord initial, bonifierait la participation employeur (actuellement très faible), ce qui permettrait peut-être ainsi d'obtenir la signature de **FO LCL**.

Cependant **FO LCL** reste très prudente quant aux contrats collectifs récemment « épinglés » par la Cour des Comptes. Cette dernière juge en effet que les exonérations fiscales et sociales qui y sont rattachées, les favorisent au détriment des contrats individuels qui couvrent pourtant la moitié de la population française.

Cette niche fiscale dont bénéficient les employeurs pourrait donc être abrogée. Quel intérêt y aurait-il alors à conserver un contrat collectif **obligatoire** très contraignant pour les salariés ?

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier et espérant une réponse positive, nous vous prions de recevoir, Madame le Directeur, nos salutations respectueuses.

Philippe KERNIVINEN
Délégué National **FO LCL**